



Femmes

la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2005



DOCUMENT D'INFORMATION

L'égalité des sexes au-delà de 2005 : bâtir un avenir plus sûr

Introduction

L'année 2005 est une année critique pour la relance des efforts visant à accorder à la question de l'égalité des sexes une priorité de premier ordre dans le programme international pour la paix et le développement. Le moment est venu d'examiner les progrès réalisés ces dix dernières années dans l'exécution du *Programme d'action de Beijing*, cadre novateur permettant de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est également cette année que l'Assemblée générale tiendra un sommet d'une importance cruciale pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et la concrétisation des engagements des grandes conférences des années 1990 et de la Déclaration du Millénaire.

En reconnaissance de cette année pivot, voici le thème de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2005 : *L'égalité des sexes au-delà de 2005 : bâtir un avenir plus sûr*. Ce thème reconnaît le lien étroit entre l'égalité des sexes, la sécurité et le développement, et souligne le fait que la réduction de la pauvreté, la protection des droits de l'homme et un investissement dans le développement durable, sont des éléments indispensables à l'autonomisation des femmes. Ce thème souligne que l'objectif de l'égalité des sexes fait partie intégrante de l'édification d'un avenir plus sûr et viable.

Les femmes et la consolidation de la paix et de la sécurité

Le récent rapport du *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*, établi par le Secrétaire général de l'ONU, reconnaît l'interdépendance des menaces qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui, notamment l'extrême pauvreté, les maladies et la dégradation de l'environnement. Le rapport conclut qu'un monde plus sûr doit reposer sur l'égalité des droits des femmes. Le rapport recommande notamment « une volonté d'associer plus étroitement au processus de paix des éléments importants de la société civile, en particulier les femmes... »

Le rapport fait également des références précises à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et exhorte le Conseil de sécurité à prendre des mesures énergiques pour lutter contre la violence sexiste dans les zones de conflits et pour faire pleinement participer les femmes aux processus de paix.

Il reconnaît également le rôle essentiel des femmes dans la paix et le désarmement, et leur contribution cruciale à la cessation des conflits partout dans le monde, de l'Irlande du Nord à la République démocratique du Congo et à Timor-Leste. Ce que les femmes activistes et les organisations non gouvernementales de femmes ont réalisé dans le domaine de la consolidation de la paix a été largement reconnu, notamment par l'octroi, à plusieurs occasions, du Prix Nobel de la paix.

Les femmes triomphent de la pauvreté

Il est de plus en plus admis que la réduction de la pauvreté est un élément indispensable à l'édification d'un monde plus sûr. Les femmes doivent être à l'avant-garde de ces efforts car elles constituent la majorité des 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, et parce que leurs taux d'analphabétisme et de chômage sont plus élevés que ceux des hommes. La féminisation de la pauvreté génère des écarts au niveau des revenus, de la santé et de l'éducation, et ce problème exige une réponse plus énergique de la part des décideurs politiques et de la société civile, aux plans national et international.

L'un des instruments les plus efficaces pour réduire la pauvreté consiste à accroître l'accès des femmes et des petites filles à l'éducation. Des études ont montré à maintes reprises qu'un investissement dans l'éducation entraîne des améliorations notables dans la santé, l'alimentation et les revenus des ménages, ainsi qu'une réduction des taux de mortalité infantile.

Le rapport récemment publié du *Projet du Millénaire*, résultat du travail de plus de 250 des plus grands économistes, scientifiques et spécialistes du développement, présente un plan de stratégies pratiques d'investissement visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015. On notera que les recommandations qui y figurent mettent de nouveau l'accent sur l'égalité des sexes : « Des interventions précises visant à remédier aux inégalités entre les sexes doivent faire partie intégrante des projets basés sur les OMD », indique le rapport.



Le *Projet du Millénaire* réclame, en particulier, un accès accru des femmes à l'éducation, à l'emploi et à la propriété, notamment les terres et les logements, de meilleurs soins de santé, tout particulièrement les services de santé liés à la procréation, et une protection contre la violence.

Ce ne sont pas seulement un meilleur accès à des services et de meilleures chances, mais aussi une protection accrue de l'environnement qui se révèlent cruciaux, autant pour réduire la pauvreté que pour assurer un développement durable. Comme ce sont les femmes qui, dans leur grande majorité, sont chargées de la production agricole, de la collecte du bois de chauffage et des corvées d'eau, du chauffage du foyer et de la cuisine, ce sont elles qui seront aussi les principales bénéficiaires d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Egalité des sexes et interventions en cas de catastrophe

La récente catastrophe du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud et du Sud-Est, a attiré l'attention du monde entier sur les besoins particuliers des femmes et des filles et sur leurs contributions aux opérations de secours et aux efforts de reconstruction. Comme la pauvreté touche les femmes de manière disproportionnée, celles-ci sont également plus vulnérables aux conséquences des catastrophes naturelles. Elles sont plus à même d'habiter des logements de qualité inférieure et travaillent souvent dans le secteur non structuré de l'économie, ou à la maison, ce qui compromet encore plus leurs moyens de subsistance en cas de catastrophe.

Les organismes de secours internationaux sont de plus en plus conscients des aspects sexospécifiques des situations qui font suite à un conflit ou à une catastrophe. Ils reconnaissent que, dans des abris temporaires ou dans des centres de secours d'urgence, les femmes et les filles sont vulnérables à la violence. C'est pourquoi ils ont sonné l'alarme face à la menace croissante de la traite des femmes et des enfants pendant les périodes de transition. Une plus grande attention est accordée aux aspects sexospécifiques des services de secours, notamment la question de la santé des femmes ainsi que le respect de leur vie privée et leurs besoins de sécurité.

Les femmes ayant, de par leur sexe, la responsabilité de « dispenser des soins », ce sont elles qui, à la suite d'une catastrophe, sont essentiellement chargées d'assurer le bien-être de la famille et de remettre les communautés sur pied. Elles doivent prendre une plus grande part au processus de prise de décisions relatives aux opérations humanitaires, et leurs préoccupations et perspectives doivent être prises en compte au moment de l'élaboration et de la réalisation des projets de reconstruction et des opérations de secours.

Egalité des sexes et droits fondamentaux

En dépit des progrès réalisés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, la discrimination contre les femmes persiste dans toutes les régions et dans toutes les sociétés, ainsi que des violations flagrantes et systématiques de leurs droits fondamentaux, autant dans les lois que dans la réalité.

Il est de plus en plus reconnu que l'inégalité des sexes constitue une violation des droits fondamentaux. Les gouvernements ont de plus en plus recours à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au *Programme d'action de Beijing* pour garantir les droits sociaux, politiques, économiques, culturels et civiques des femmes. Un nombre croissant de pays mettent en œuvre les principes de l'égalité des chances et des traitements pour les femmes et les petites filles, à toutes les étapes de leur vie, sur la base de cette Convention. Un nombre en augmentation régulière de pays adhèrent au Protocole facultatif de la Convention, qui prévoit un mécanisme permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de déposer des plaintes pour violation des droits protégés par la Convention, et permet au Comité de la Convention d'enquêter sur des situations de violations graves ou systématiques des droits des femmes.

La violence contre les femmes est un crime, que ce dernier soit commis au sein de l'espace familial, dans des espaces publics ou dans des zones de conflits. Un changement majeur s'est opéré pendant les procédures des tribunaux internationaux jugeant des crimes de guerre commis au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie, lorsqu'il a été reconnu que le viol constituait un crime de guerre, et sa pratique systématique, un crime contre l'humanité. Des campagnes de prévention de la violence, dont beaucoup visent à sensibiliser les hommes et les garçons, s'inscrivent dans le cadre des efforts croissants visant à modifier les perceptions et les traditions qui nuisent aux femmes et aux filles.

Outre le droit d'être à l'abri de la violence, la santé et les droits procréatifs des femmes sont au centre des efforts menés par la communauté internationale pour garantir l'égalité des sexes. Un traitement égal et un accès égal aux établissements d'enseignement et de soins, au microfinancement et à l'emploi, à la propriété et à l'héritage, et la protection contre la discrimination, représentent des conditions indispensables à la pleine participation et à l'autonomisation des femmes dans leurs communautés.

Ce ne sera que grâce à des lois, des politiques et des pratiques non discriminatoires que les femmes pourront pleinement réaliser leur potentiel et mener des vies saines, productives et sûres – sûres pour ce qui est de leur bien-être économique, de leur protection contre la violence et de leur pleine participation aux prises de décisions. En 2005 et au-delà, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Programme d'action de Beijing* bénéficieront aux femmes, à leurs familles, à leurs communautés et au monde dans son ensemble.